Pourquoi les apiculteurs s'attaquent au miel étranger



Avec la Confédération paysanne, des apiculteurs de l'Aveyron ont retiré le miel étranger de ce supermarché. - X/SyndromeTroy

Les apiculteurs multiplient les actions pour dénoncer la présence de miel importé dans les rayons des supermarchés. Face à cette concurrence à bas prix, ils ne parviennent plus à vendre leurs produits.

D'où vient le miel que vous achetez ? A-t-il été produit en France ? Et êtes-vous bien sûr qu'il s'agit de vrai miel ? Autant de questions que les consommateurs devraient se poser avant d'acheter, estiment les apiculteurs. La profession, qui participe au mouvement de contestation des agriculteurs, interpelle depuis plusieurs semaines les politiques et les citoyens sur les difficultés économiques auxquelles elle fait face.

Ces derniers jours, les apiculteurs ont mené plusieurs actions un peu partout en France, notamment dans les supermarchés. La Confédération paysanne de l'Aveyron a, par exemple, retiré tous les pots de miel étrangers du E.Leclerc de Sébazac. Les rayons paraissaient bien vides, après leur passage.



Le miel étranger de ce supermarché de l'Aveyron a été retiré des rayons par des apiculteurs de la Confédération paysanne. Facebook/Conf'Aveyron

« L'idée, c'est de multiplier et d'intensifier ce type d'actions, explique Muriel Pascal, apicultrice en Lozère et membre de la commission apiculture à la Confédération paysanne. Nous sommes par exemple intervenus dans un Intermarché à Florac il y a quelques jours. Ce qui commence à avoir des effets : des collègues partis en repérage ont constaté que certains supermarchés avaient pris les devants en retirant eux-mêmes les miels importés de leurs rayons! »

Les producteurs n'arrivent plus à écouler leurs stocks

La filière apicole subit depuis l'automne une crise profonde... et paradoxale. Alors que la France consomme plus de miel (45-50 000 tonnes selon les années) qu'elle n'en récolte (30 000 tonnes en 2022), elle se retrouve pourtant avec du miel sur les bras. Depuis deux ans, les producteurs n'arrivent plus à écouler leurs stocks.

« Sur la période 2020-2022, les stocks de fin d'année chez les apiculteurs représentent ainsi de l'ordre de 45 % à plus de 50 % de la récolte annuelle », estime le Syndicat des producteurs de miel français (SPMF) dans une note publiée en janvier. « Certains collègues n'ont même pas réussi à vendre 10 % de leur production de 2023, contre 80 % habituellement », déplore Muriel Pascal. 20 000 tonnes de miel invendu seraient ainsi bloquées dans les fermes des apiculteurs, selon la Confédération paysanne.



Les apiculteurs dénoncent la concurrence engendrée par le faible coût du miel importé. Facebook/Conf'Aveyron

Ces stocks concernent surtout, mais pas uniquement, les grosses exploitations apicoles qui vendent leurs miels en vrac (dans des fûts) aux conditionneurs. Ces derniers négocient pour la grande distribution et l'agro-industrie. Or, ils se sont largement fournis ces dernières années auprès de producteurs étrangers à « des prix défiant toute concurrence [...] jusqu'à moins de 2 euros/kg en Europe de l'Est », accuse la Confédération paysanne.

Avec des entrepôts pleins à craquer de miels importés, les négociants français refuseraient désormais d'acheter du miel français à un prix décent. Or, pour rentrer dans leurs frais, les apiculteurs doivent vendre au moins à 5 euros le kg le miel dit « de grande culture », c'est-à-dire de colza ou tournesol.



Du miel Paquito, tout droit venu de Bulgarie et Roumanie. © Marie Astier / Reporterre

Du miel ukrainien détaxé

Pourtant, en magasin, le prix des miels importés est loin d'être bradé. On les retrouve en moyenne à 10 euros le kg et même jusqu'à 20 euros le kg, détaille la Confédération paysanne. Des tarifs qui prouvent que les intermédiaires prennent une marge énorme. « Tout le monde est perdant : les consommateurs, les apiculteurs français, mais aussi les apiculteurs étrangers dont le travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur. C'est pourquoi nous réclamons un prix minimum d'entrée du miel sur le marché français », explique Muriel Pascal.

Le syndicat paysan pointe également la levée des droits de douane sur le miel ukrainien depuis deux ans, une situation qui aurait accentué la tendance à l'importation. Lors des blocages du week-end du 27-28 janvier, les apiculteurs ont d'ailleurs intercepté près d'Arles « deux camions transportant des fûts de miel ukrainien », explique Christian Pons, président de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Ces fûts étaient à destination de Famille Michaud Apiculteurs, le principal conditionneur de miel en France, qui confirme importer du miel d'Ukraine, « mais aussi du miel d'Argentine ou encore d'Espagne ». L'entreprise explique : « La production de miel français étant encore en moyenne deux fois inférieure à la consommation, l'importation de miel sur notre territoire reste une nécessité. ».

Pour le SPMF, la faute revient d'abord au système de négociation avec les centrales d'achat de la grande distribution — ces fameuses négociations qui n'ont lieu qu'une seule fois par an et qui viennent justement de se clôturer ce 31 janvier : « Les opérateurs doivent de ce fait, d'une part planifier leurs approvisionnements dès le début d'année et ce, en absence d'une vision précise de la récolte française à venir, et d'autre part mettre en place les nouveaux assortiments début mars. »

Vers plus d'informations sur l'étiquette et de transparence

Réduire le recours aux miels importés grâce à une meilleure information, c'est l'un des objectifs attendus de la directive européenne sur le miel, actuellement en cours de révision. Les instances européennes viennent tout juste de se mettre d'accord sur une version commune de ce texte lors d'un trilogue le 30 janvier.

La France avait déjà pris les devants en imposant depuis le 1er juillet 2022 un étiquetage de l'origine du miel commercialisé. Mais cette nouvelle réglementation a rapidement montré ses limites, car elle ne s'applique qu'aux produits conditionnés en France. « Très vite, on a vu des contournements. Des opérateurs français ont conditionné leurs miels en Allemagne ou en Italie », dénonce Christian Pons, de l'Unaf. Dans ce cas, le fabricant peut se contenter d'afficher « mélange de miels originaires de l'UE » ou « mélange de miels non originaires de l'UE » sur ses étiquettes.



Un miel « engagé » d'origine française... et espagnole. © Marie Astier / Reporterre

Si la future directive est adoptée telle qu'elle est proposée aujourd'hui, tout pot de miel vendu en Europe devra indiquer de façon beaucoup plus précise le pays d'origine du miel utilisé, ou des miels s'il s'agit d'un produit d'assemblage. « Le texte prévoit également que l'origine ou les différentes origines du miel soient bien visibles sur le pot. Aujourd'hui, cette information est souvent indiquée en petits caractères. Si cette réglementation est adoptée, elle devrait permettre de réduire grandement le problème de la concurrence déloyale. Ce sera une avancée importante », veut croire Clémence Rémy, responsable Filière et environnement de l'abeille à l'UNAF.

Du sirop de fructose de canne, de riz ou de maïs dans les pots

Enfin, la directive prévoit une meilleure traçabilité des miels avec un système de code d'identification unique et la création d'une plateforme européenne d'experts. Objectif : lutter contre la fraude, l'autre grande problématique à laquelle est confrontée la filière apicole.

Une enquête menée par la Commission européenne et publiée en mars 2023 révélait un taux très élevé de miel frelaté. Les méthodes d'adultération seraient de plus en plus sophistiquées pour échapper aux contrôles. « Il s'agirait, au mieux, de "nectar de fleurs immatures" ou de produits contenant une proportion significative de sirop de fructose de canne, de riz ou de maïs », note le SPMF qui estime que, compte tenu de l'importance des tonnages et du niveau très bas des prix, 100 % des miels indiens et 95 % des miels chinois seraient des miels immatures non conformes.

Si ce texte européen laisse entrevoir un meilleur contrôle du marché en Europe, le gouvernement français n'a pour l'heure encore fait aucune proposition concrète pour aider les apiculteurs en difficulté. Or, la future directive « miel » ne réglera pas tous les problèmes, avertit Muriel Pascal. « Il faut revoir tous les accords de libre-échange. On met les paysans des différents pays de l'Union européenne en concurrence. Or, nous ne sommes pas tous sur le même diapason en matière de normes sociales et environnementales », estime l'apicultrice lozérienne. Les éleveurs et éleveuses d'abeilles vont en tout cas continuer à mener bataille pour sauver leur activité.